

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 25 mars 2024, affichée le 28 mars 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20240408 33

Poste de 2^{ème} adjoint au maire

Le maire rappelle au conseil municipal :

- Le poste de 2^{ème} adjoint a été occupé par Marine PAYAN jusqu'au 09 avril 2022.
- La délibération n° 20221017 01 portant sur le non remplacement de la 2^{ème} adjointe au maire.

Le maire fait part au conseil municipal de l'intérêt pour la commune de disposer d'un 2^{ème} adjoint.

Le conseil municipal est invité à donner son avis sur la nécessité ou non de procéder à une nouvelle élection au poste de 2^{ème} adjoint.

Le maire propose de désigner un 2^{ème} adjoint au maire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Décide de procéder à une élection au poste de 2^{ème} adjoint.

Résultat du vote : Contre = 0 / Abstention = 0 / Pour = 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL


